

RÉGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE

TARIF DES LOCATIONS :

La salle sera louée sans personnel et sans vaisselle aux tarifs suivants :

Soit pour une demi-journée (de 9h à 13h ou de 13h à 19h)

Soit pour une journée (de 9h le matin à 9h le lendemain) ou de 12h à 12h le lendemain

Soit pour deux journées (de 9h le matin à 9h le surlendemain) ou 12h à 12h le sur lendemain

	HABITANTS DE LA COMMUNE	Extérieurs de la commune PARRAINS PRESENTS
Demi-journée	55 €	180 €
Une journée	110 €	330 €
Deux journées	170 €	420 €

A ce tarif, s'ajoute la refacturation de l'électricité en fonction du tarif EDF en vigueur et du relevé de compteur à l'entrée et à la sortie.

Les associations de la commune bénéficient du prêt gratuit de la salle

Il sera demandé un chèque de caution de 600€ et un chèque d'intervention de 150€ à l'ordre du Trésor Public, ainsi qu'une attestation d'assurance. Ces chèques ne seront pas encaissés par la commune sauf si des dégâts sont constatés

Toute demande de réservation est déposée, personnellement, par le locataire à la mairie aux heures de permanence. Elle ne sera pas prise en compte par téléphone, par télécopie, par courrier...

Les associations communales sont prioritaires et doivent transmettre leur calendrier pour l'année

LE MOT DU MAIRE

Les beaux jours arrivent...

Quand on regarde le ciel on en doute parfois. Pour notre village rural, les bonnes nouvelles donnent un air de printemps :

La portion de route détériorée par les intempéries (route du petit Vauchel) va être remise en état prochainement.

Nous avons délibéré favorablement au rapprochement de notre commune à la CODAH avec l'intercommunalité.

Une messe pour la Saint Jean (notre Patron) sera célébrée en notre église le vendredi 22 juin à 18h et animée par l'association « Les Trompes de la Vallée d'Or ».

Puis avant l'été la « grillade » se déroulera au lieu habituel le 24 juin.

Je vous souhaite le meilleur pour les jours et mois à venir.

Très cordialement, Alain RENAUT

PIERREFIQU'INFOS



DECHETTERIE DE CRIQUETOT

56, route de Turretot - tel : 02 35 28 68 98

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Les mercredi et vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le samedi du 1er avril au 30 septembre de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Le samedi du 1er octobre au 31 mars de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Fermée les mardis, jeudis et dimanches.

INFORMATIONS

Numéros utiles

Pompier: 18

Police Gendarmerie: 17

Numéro d'urgence valide en Europe : 112

Urgence médicale

Si vous êtes confrontés à une situation qui nécessite un avis médical en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, que faire ?

Le week-end, la nuit (à partir de 20h) et les jours fériés : 02 32 73 32 33

En cas d'urgence : 15

Maison médicale de Criquetot-L'Esneval

13 route de Vergetot

76280 Criquetot-L'Esneval

Tél : 02 27 30 58 00

SUBVENTIONS COMMUNALES

Ticket sport

Tout adolescent de 6 à 18 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle peut bénéficier d'une aide de 41€. Pour en bénéficier, présentez-vous à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant de l'activité exercée, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

Transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège

Le prix de la carte scolaire est de 130€, la communauté de communes participe à hauteur de 65€, la commune prend en charge 50€, il reste 15€ à la charge des familles bénéficiaires. Pour en bénéficier, présentez-vous à la mairie munis de la facture de transport, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

ALLO-GUEPE76

Lorsque les habitants constatent la présence d'un nid de guêpes dans leur habitation, ils sont invités à se rendre à la mairie, qui leur délivre un bon de prise en charge, ce dernier est rempli et renvoyé à allo guêpe76, qui effectue la prestation et envoie la facture à la Mairie. Le coût est de 69€ par intervention. Si le nid est hors habitation vous pouvez contacter directement M. Mathieu Dodelin au 06 27 75 96 55 ou bien à l'adresse mail allo-guepe76@sfr.fr

VIE DE LA COMMUNE

Toutes les festivités feront l'objet d'un courrier et seront systématiquement boîtées. Un coupon-réponse vous permettra de vous y inscrire.

- **Vendredi 22 juin** : Saint Jean - messe à 18h suivi d'un vin d'honneur
- **Dimanche 24 juin** : rendez-vous pour la traditionnelle grillade champêtre chez M. et Mme COUFOURIER (n'oubliez pas de vous munir de vos couverts...)
- **Vendredi 15 novembre** : Soirée Beaujolais – salle communale
- **Samedi 08 décembre** : Téléthon – Vente de galettes au beurre à la Mairie
- **Samedi 08 décembre** : Noël des enfants - Les enfants inscrits seront réunis autour du Père Noël pour un spectacle à 14h30
- **Samedi 15 décembre** : Colis des aînés - Rendez-vous à 16h à la salle communale pour toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites pour la remise du colis de Noël.
- **Samedi 19 Janvier 2019** - Repas des aînés - Rendez-vous à 12h à la salle communale pour toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites au repas.

Les personnes qui le désirent, peuvent se retrouver 2 mardis après-midi par mois autour de dominos et de jeux de cartes. Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Raymond COUFOURIER au 02.35.27.01.75.

CIVISME

Horaires des tontes, tronçonnages tailles des haies, etc...

Les jours ouvrables:

de 08h30 à 12h00 et de 14h à 20h00

Les samedis:

de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Les dimanches et les jours fériés:

de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour le bien être de chacun, notamment la tranquillité de son voisinage le dimanche à partir de 12h00.

Des bacs pour le papier, le verre, les bouchons et le plastique sont à votre disposition derrière l'église.

FESTIVITES 2017-2018

Juin 2017 Grillade champêtre



HORAIRES MAIRIE

Permanence administrative:

Le jeudi de 16h00 à 19h00.

Permanence Maire et adjointe:

Le jeudi de 18h00 à 19h00.

Alain Renaut (Maire) : 06 19 56 40 08 – 06 19 56 49 82

Régine Cherfils (Adjointe au Maire) : 06 09 80 58 31

Contacts:

916, rue du village - Tél./Fax : 02-35-27-00-22

www.pierrefiques.fr - mairie.pierrefiques@wanadoo.fr

Ouverture de l'Eglise:

M. Raymond Coufourier s'occupe de l'ouverture de l'Eglise qui est maintenant ouverte tous les jours.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Depuis le 02 mars 2017, les cartes nationales d'identité et passeport sont établis seulement dans les communes équipées d'un dispositif de recueil biométrique. Celles-ci sont au nombre de 30 dans le département. Vous pouvez retrouver la liste sur www.ants.gouv.fr

Les plus proches sont :

MONTIVILLIERS

Sur rendez-vous uniquement - Vous pouvez prendre rendez-vous via la plateforme en ligne sur le site www.ville-montivilliers.fr (rubrique état civil), sur place ou par téléphone au 02.35.30.28.15.

LE HAVRE

Sur rendez-vous uniquement du Lundi au Vendredi de 8h à 17h. Vous pouvez prendre rendez-vous via la plateforme en ligne sur le site www.lehavre.fr (rubrique état civil), sur place ou par téléphone au 02.35.19.45.45.

FECAMP

Sur rendez-vous uniquement - Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 - TEL : 02.35.10.60.40

Pour diminuer le temps d'enregistrement des demandes en mairie pour les cartes nationales d'identité et les passeports, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr. Vous trouverez la liste des pièces à fournir sur le site internet www.service-public.fr.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des Cartes Nationales d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les majeurs. Elle reste de 10 ans pour les mineurs. Pour les Cartes Nationales d'identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et 31 décembre 2013, la durée est automatiquement prolongée de 5 ans. Attention, si vous partez à l'étranger, tous les pays n'acceptent pas une Carte de plus de 10 ans. Renseignez-vous au préalable sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les français de naissance doivent se faire recenser auprès de leur mairie de domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et son inscription d'office sur les listes électorales de la commune dès ses 18 ans.

Veillez-vous munir de :

Le livret de famille ;

La copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité du mineur.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES (SUITE)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Veillez-vous munir avant le 31 décembre de l'année en cours
D'un justificatif de domicile (*facture EDF, eau, avis d'imposition,...*),
D'une copie recto verso d'une Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité,
D'un Cerfa n°12669*01 (*téléchargeable sur le site www.service-public.fr*)

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

A partir du 01 novembre 2017, la conclusion des PACS s'effectuera dans la mairie du lieu où le couple fixe sa future résidence commune et plus dans les tribunaux de grande instance. Vous pouvez également vous rendre chez un Notaire.
Attention néanmoins, pour les PACS concluent avant cette date, si vous souhaitez le modifier ou le dissoudre, veuillez-vous rendre dans la mairie de la ville où a été conclu votre PACS (mairie du Havre pour le TGI du Havre).
Le PACS est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Celle-ci doit être enregistrée en mairie et fournir certains justificatifs.
Vous pouvez trouver la liste des pièces à fournir en fonction de votre situation sur www.service-public.fr ou vous renseigner auprès de la mairie.

CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

A partir du 06 novembre 2017, les demandes de cartes grises et de permis de conduire se feront uniquement de manière dématérialisée. Il ne sera plus nécessaire de vous rendre en Préfecture. Vous pourrez effectuer vos démarches 24h/24 et 7j/7. Les guichets accueillant auparavant les usagers seront définitivement fermés. Des points numériques sont mis en place à la Préfecture (Rouen), dans les sous-préfectures (Le Havre et Dieppe) et dans les maisons de services au public pour accompagner les usagers.
Il vous suffit de créer un compte sur le site www.ants.gouv.fr et de remplir le formulaire de demande en ligne. L'utilisateur reçoit ensuite un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande. Vous pourrez ensuite suivre l'état d'avancement de votre dossier. Le titre est ensuite envoyé directement au domicile du demandeur.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Nouveau dispositif en vigueur depuis le 15 janvier 2017 pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Elle s'applique à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques,...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale. Elle ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession des autres documents de voyage requis en fonction des exigences du pays de destination (carte nationale d'identité, passeport, visa).

ETAT CIVIL

Naissance

Timothée Fontaine né le 12 Aout 2017

Bienvenue à l'enfant et félicitations aux parents Aline ARQUE et Clément Fontaine.

Nouvel Arrivant

Bienvenue à la famille LALLEMAND

FESTIVITES 2017-2018 (SUITE)

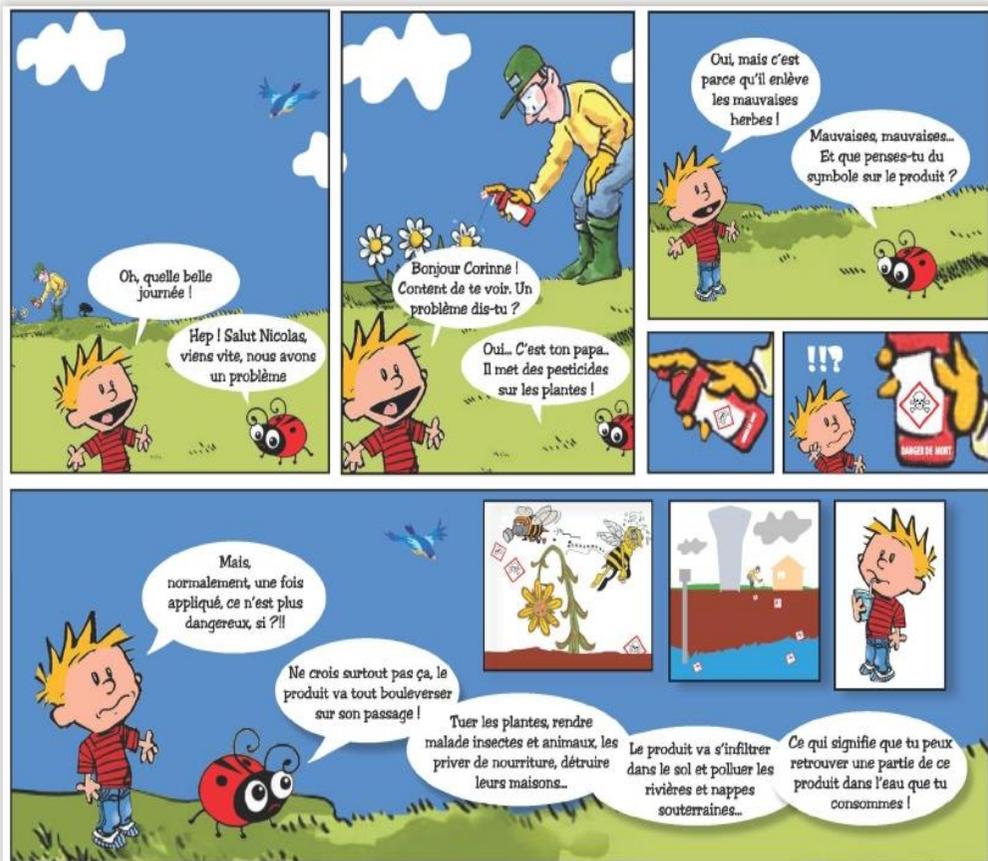
Mars 2018 Repas asiatique



A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019, LES PARTICULIERS N'AURONT PLUS LE DROIT D'ACHETER, D'UTILISER NI DE POSSEDER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES.



CORINNE & NICOLAS Nous parlent du zéro phyto



Oh, quelle belle journée !

Hep ! Salut Nicolas, viens vite, nous avons un problème

Bonjour Corinne ! Content de te voir. Un problème dis-tu ?

Oui... C'est ton papa. Il met des pesticides sur les plantes !

Oui, mais c'est parce qu'il enlève les mauvaises herbes !

Mauvaises, mauvaises... Et que penses-tu du symbole sur le produit ?

!!!

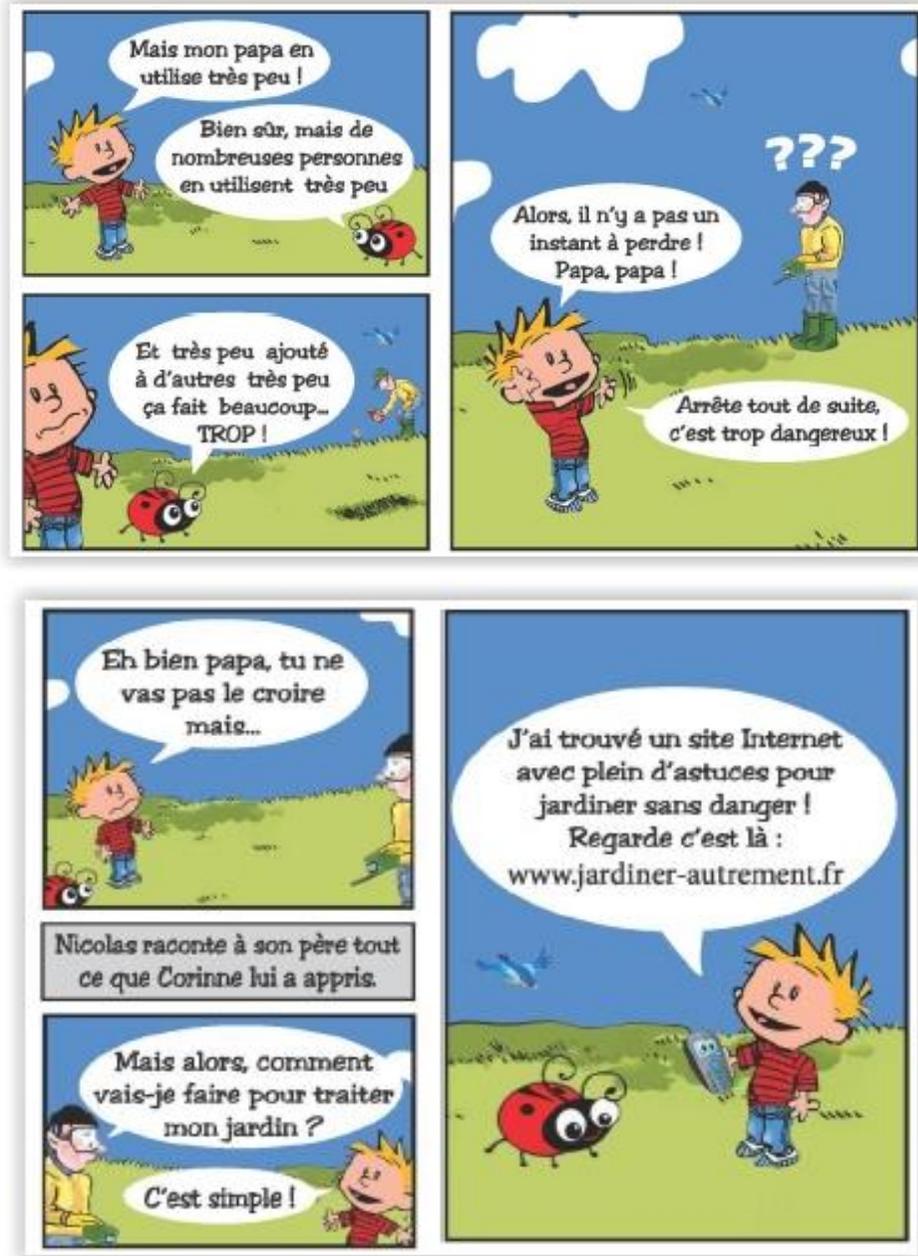
Mais, normalement, une fois appliqué, ce n'est plus dangereux, si ?!

Ne crois surtout pas ça, le produit va tout bouleverser sur son passage !

Tuer les plantes, rendre malade insectes et animaux, les priver de nourriture, détruire leurs maisons...

Le produit va s'infiltrer dans le sol et polluer les rivières et nappes souterraines...

Ce qui signifie que tu peux retrouver une partie de ce produit dans l'eau que tu consommes !



Mais mon papa en utilise très peu !

Bien sûr, mais de nombreuses personnes en utilisent très peu

Alors, il n'y a pas un instant à perdre ! Papa, papa !

Et très peu ajouté à d'autres très peu ça fait beaucoup... TROP !

Arrête tout de suite, c'est trop dangereux !

Eh bien papa, tu ne vas pas le croire mais...

J'ai trouvé un site Internet avec plein d'astuces pour jardiner sans danger ! Regarde c'est là : www.jardiner-autrement.fr

Nicolas raconte à son père tout ce que Corinne lui a appris.

Mais alors, comment vais-je faire pour traiter mon jardin ?

C'est simple !

Conception et réalisation par le service communication de la communauté de communes du Liancourtois, la Vallée Dorée.

TRI SELECTIF

A compter du 21 juin 2018, les services de la communauté de communes effectueront la collecte du tri sélectif en porte à porte à l'aide de sacs jaunes transparents. Ce tri concerne les emballages recyclables (cartons d'emballage, bouteilles plastiques, journaux, canettes en métal, etc), la collecte s'effectuera le jeudi en semaine impaire. Le verre continuera d'être collecté dans le point d'apport volontaire situé derrière l'église. Les poubelles grises (ordures ménagères) seront toujours collectées, quant à elles, toutes les semaines en porte à porte.

Un guide du tri sélectif est joint à ce numéro.

MESSAGE DE GENDARMERIE – APPEL A LA VIGILANCE

Nous sommes touchés depuis quelques jours par une série de vols dans les habitations, cabanons de particuliers, bâtiments agricoles ou dans les commerces. A chaque fois, le préjudice porte sur du matériel de jardinage et de bricolage (tronçonneuses, taille-haies...), du multimédia ainsi que des remorques.

Les véhicules sont également concernés par ces vols (dégradations ou vols d'accessoires).

Nous souhaitons vous mettre en garde afin que vous puissiez prendre toutes les précautions utiles :

- Fermez de manière sécurisée vos maisons et bâtiments (afin de décourager les voleurs potentiels),
- Privilégiez les éclairages extérieurs à détection de présence qui sont dissuasifs,
- Ne laissez pas vos clés à proximité des véhicules. Fermez ces derniers, ne laissez rien à vue à l'intérieur,
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Si vous êtes amenés à partir en vacances, n'hésitez pas à vous rendre dans votre brigade de proximité afin de signaler votre absence. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de gendarmerie pourront surveiller votre domicile.

FESTIVITES 2017-2018 (SUITE)

Mai 2018 Randonnée pédestre



Mai 2018 Fêtes des mères et pères

